



Lagardère

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 mars 2023

Fidèle à son engagement de maintien de l'intégrité, de la pérennité et de la continuité managériale du groupe Lagardère, le Conseil d'Administration de Lagardère SA autorise à l'unanimité la mise en œuvre de l'autonomisation du pôle radios du Groupe

Le 10 mars 2023, le Conseil d'Administration de Lagardère SA a confirmé à l'unanimité l'opportunité de mettre en œuvre le projet d'autonomisation du pôle radios du Groupe (Europe 1, Europe 2 et RFM), via une réorganisation de la détention et de la gouvernance de celui-ci.

Comme précédemment annoncé, le pôle radios serait regroupé sous une société de tête qui adopterait la forme de société en commandite par actions, dont les associés commanditaires seraient des sociétés du groupe Lagardère, et dont M. Arnaud Lagardère serait indirectement associé commandité et personnellement Gérant. En cette double qualité, M. Arnaud Lagardère serait seul responsable de la supervision des dirigeants et équipes du pôle radio et décisionnaire ultime sur la politique éditoriale. Mme Constance Benqué serait désignée Directrice Générale de la société en commandite et rapporterait dans ses fonctions à M. Arnaud Lagardère.

L'autonomisation du pôle radios s'inscrit dans l'engagement pris par le Conseil d'Administration de Lagardère SA, rappelé de manière constante depuis la transformation de Lagardère en société anonyme, de préserver et maintenir l'intégrité et la pérennité du groupe Lagardère. Le Conseil d'Administration a ainsi jugé qu'il était essentiel de garantir de manière structurelle l'autonomie du pôle radios et de ses équipes éditoriales pour une période adéquate dans le cadre de la prochaine prise de contrôle de Lagardère SA par Vivendi SE.

Ce projet de réorganisation a reçu l'avis positif de toutes les instances représentatives du personnel consultées, ainsi que du Comité d'Éthique d'Europe 1. Les administrateurs représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration ont sollicité un entretien auprès de l'Arcom afin d'exposer à l'autorité la position des salariés et les raisons qui les conduisent à soutenir cette opération.

« C'est pour moi une grande satisfaction d'avoir suscité l'unanimité des instances représentatives du personnel, du Comité d'Éthique et du Conseil d'Administration. Leur confiance m'honore et m'oblige. Je pense bien sûr également à Jean-Luc Lagardère qui avait pris la direction d'Europe 1 en 1974 dont j'aurai évidemment toujours à cœur de préserver l'héritage industriel et culturel. Ce projet de « sanctuarisation » des radios s'inscrit dans la volonté maintes fois affirmée de maintenir l'intégrité et la pérennité du groupe Lagardère, dans l'intérêt de l'ensemble de ses parties prenantes et notamment de ses salariés, dont j'ai entendu les attentes à l'égard de cette opération. » a déclaré Arnaud Lagardère, Président-Directeur Général de Lagardère SA.

Lagardère SA informera plus précisément les actionnaires et les parties prenantes sur les modalités techniques du projet d'autonomisation du pôle radios dès que celles-ci auront été définitivement arrêtées.

Créé en 1992, Lagardère est un groupe de dimension mondiale présent dans plus de 40 pays, comptant environ 27 400 collaborateurs et ayant dégagé un chiffre d'affaires de 6 929 M€ en 2022.
Le Groupe repose sur trois branches : Lagardère Publishing (Livre, Livre numérique, Jeux de société et Jeux sur mobiles), Lagardère Travel Retail (Travel Essentials, Duty Free et Mode, Restauration) et Lagardère News (Paris Match, Le Journal du Dimanche, JDD Magazine, Europe 1, Europe 2, RFM, la licence Elle).
Dans le périmètre du Groupe figurent également les actifs de Lagardère Live Entertainment et de Lagardère Paris Racing.
Le marché de référence du titre Lagardère est Euronext Paris.
www.lagardere.com

Contact Presse

presse@lagardere.fr

Contact Relations Investisseurs

Emmanuel Rapin

tél. 01 40 69 17 45

erapin@lagardere.fr